



INFORMATIONS : ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON



L'Assemblée générale de début de saison aura lieu le samedi matin 18 Octobre 2025 à 9 heures à l'Auditorium de PERONNAS (appel des clubs à 8 H 30).

Cet avis tient lieu de convocation.

Week-end à Clairefontaine

Appel à candidature

Pour cette saison, l'opération « un week-end à Clairefontaine » aura lieu les 7 et 8 MARS 2026.

Retour des candidatures au District par mail, pour le **26 JANVIER 2026 au plus tard** en retournant la fiche d'inscription publiée en page intérieure.



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 17 au 19 Octobre 2025 est assurée par :

M. Joël MALIN au 06.32.42.03.42

COMITE DE DIRECTION

CANDIDATURE WEEK END DES BENEVOLES A CLAIREFONTAINE

Samedi 7 et Dimanche 8 Mars 2026

**Les candidatures devront être envoyées par mail au District de l'Ain de Football
avant le Lundi 26 Janvier 2026**

Nom du club : _____

NOM et Prénom du / de la bénévole : _____

Numéro de licence : _____

Adresse mail : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone : _____

➤ Rappel des critères sur le choix des invités

- **S'assurer de la disponibilité du / de la bénévole ce week end là.**
- Être bénévole licencié dirigeant ou volontaire de club comptant moins de **7 ans** d'ancienneté.
- Les conjoints des bénévoles ne sont pas conviés à moins qu'ils soient eux-mêmes licenciés bénévoles de moins de 7 ans.
- Être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement. Les mineurs ne sont pas acceptés.
- Être au maximum 2 bénévoles du même club afin de récompenser un maximum de clubs.
- Mixité des participants.

NOM – Prénom du président du club : _____

Signature du Président :

Tampon du club :

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 14 Octobre 2025

La CDA s'étonne des nombreuses absences et manquements aux obligations arbitrales constatées depuis le début de la saison chez certains de nos collègues. Cela témoigne du manque de sérieux et de rigueur chez certains arbitres qui donnent une mauvaise image de notre corporation qui se répercute sur tous les autres arbitres.

Suite à plusieurs constatations sur les terrains de notre district, la CDA attend des arbitres la plus grande rigueur dans l'accomplissement de leur fonction : **arriver à l'heure et s'assurer que le match débute à l'heure prévue** initialement, **avoir un équipement correct**, propre et complet (des chaussettes de foot remontées sous les genoux par exemple), **arborer l'écusson du district**, **effectuer la vérification des équipements avec soin** (nous rappelons l'interdiction de porter des collants et l'obligation d'avoir des sous maillots de la même couleur que celles des manches du maillot), **notifier les changements et les sanctions administratives avec précision sur sa carte d'arbitrage** pour les reporter correctement sur la FMI à la fin du match (un arbitre qui oublie ou retire un carton fausse le championnat et est passible de sanction), **adresser des sanctions administratives correspondant aux faits constatés** (une bagarre entre deux joueurs doit entraîner l'exclusion des protagonistes et non un simple carton blanc ! un anéantissement d'une occasion manifeste de but en dehors de la surface de réparation doit entraîner une exclusion quelle que soit la situation ! il en va de l'équité des compétitions dont les arbitres sont les garants !), **veiller à ce que seuls les licenciés présents sur la feuille de match soient réellement présents sur le terrain et sur les bancs** (y compris celui du délégué !), ne pas débiter un match sans feuille de match et vérification des identités et ne pas quitter un stade sans avoir réalisé et signé une feuille de match papier ou informatisée complète !

Ces quelques exemples constatés récemment **nuisent à la respectabilité et la crédibilité de tous les arbitres**, à chacun d'en prendre conscience.

En conséquence la CDA même si ce n'est pas de gaieté de cœur prendra, chaque fois que cela sera nécessaire, les sanctions qui s'imposent envers les arbitres irresponsables qui ne remplissent pas leur mission correctement.

La CDA demande aux arbitres de ne pas « réclamer » des matchs auprès de leurs désignateurs, comme déjà évoqué dans ce PV, les indisponibilités notifiées dans les PDO font foi et c'est sur elles que s'appuient les désignateurs. La CDA est la seule décisionnaire concernant les choix des matchs couverts et des arbitres les couvrant. A moins d'un oubli ou d'une erreur (toujours possibles) il n'y a pas lieu de contacter son désignateur pour lui signaler que l'on est disponible.

La CDA rappelle aux clubs de **bien penser à vérifier si un arbitre est désigné sur leur match et à le prévenir** en cas de forfait ou de changement de date, lieu ou horaire d'un match (même si ce changement a été fait dans les délais), si un arbitre se déplace inutilement les frais de déplacement sont dus par le club ayant oublié de le prévenir ; de même la CDA insiste auprès de ses arbitres pour qu'ils soient **vigilants dans la lecture de leur désignation** afin de prendre connaissance des changements qui auraient pu être effectués.

Les coordonnées de tous les arbitres ainsi que leur club de couverture sont disponibles sur le site du district, rubrique « documents » onglet « arbitrage ».

Cette saison et dans le but de **continuer à améliorer les relations et le dialogue avec les clubs**, la CDA propose aux coachs, dirigeants ou joueurs qui le souhaitent d'assister à une séance de la CDA en tant qu'invité. Merci de contacter le district pour ceux qui seraient intéressés.

Courriers des arbitres :

François NOURI, remarque suite au PV de la CDA du 7 octobre, la CDA réaffirme que l'arbitre soit s'assurer AVANT le début du match que les joueurs arborent des équipements conformes aux Lois du Jeu, dans le cas contraire il est de la responsabilité de l'arbitre de les faire retirer et/ou de ne pas accepter sur le terrain un joueur refusant de mettre en conformité sa tenue, en cas de récidive l'arbitre doit refouler du terrain le joueur concerné mais sans lui infliger de sanction administrative, Izzet ALTAN, courrier pour s'inscrire à la formation FUTSAL organisée par le district, candidature enregistrée,

Florian MUFFAT JEANDET, rapport concernant des incidents sur la rencontre Bords de Veyle/Replonges en sénior D2 dimanche 12 octobre, dossier transmis à la commission compétente,

Rodolphe PEYRAT, rapport concernant des incidents sur la rencontre Bords de Veyle/Replonges en sénior D2 dimanche 12 octobre, dossier transmis à la commission compétente,

Vincent MURAT, rapport d'observation d'un jeune arbitre et rapport sur des incidents survenus en marge de la rencontre Foot 3 Rivières/Jassans en sénior D4 samedi 11 octobre, dossier transmis à la commission compétente,

Musa TOK, arrêt médical du 11 au 17 octobre 2025,

Fouzy BENAFITOU, courrier annonçant qu'un bug informatique a empêché de clôturer la FMI sur le match Montluel/Portes de l'Ain en sénior D5 dimanche 12 octobre, **la CDA rappelle qu'il fait partie des obligations de l'arbitre de s'assurer que la FMI a été clôturée AVANT de quitter les lieux** et si cela est techniquement impossible, de réaliser une feuille de match papier ; EN AUCUN CAS un arbitre ne doit quitter un stade sans avoir signé une feuille de match dûment complétée et EN AUCUN CAS un arbitre ne doit laisser ses codes de connexion aux équipes pour gérer la FMI en son absence !

Romain COGNARD, rapport d'observation d'un arbitre stagiaire, la CDA rappelle aux arbitres que leurs accompagnateurs sur un match (membres de club, famille ou amis) n'ont aucun droit officiel, il leur est donc totalement interdit de pénétrer dans les vestiaires, de s'installer sur le banc du délégué ou de donner leur avis sur les remarques d'un observateur par exemple,

Julien MAZUIR, arrêt médical jusqu'au 27 octobre,

Courriers des clubs :

Groupement Jeunes de l'Avant Pays Savoyard, demande concernant l'arbitrage de la compétition U18 féminine, la CDA précise que le District de l'Ain est bien organisateur de cette compétition mais que cette dernière concernant également l'Isère et la Savoie, **elle n'a pas la responsabilité de désigner des arbitres sur les rencontres se déroulant hors de son territoire**, la CDA a contacté les CDA des districts concernés dans ce sens,

FC Mas Rillier, remarque concernant l'absence de l'arbitre désigné sur le match Mas Rillier/Trévoux en U17 D2 samedi 11 octobre, renseignements pris aucun arbitre n'était en fait désigné sur cette rencontre à la suite d'une modification de désignation,

Fareins Saone Vallée, remarque concernant l'absence de l'arbitre désigné sur le match Foot 3 Rivières/Fareins en U20 D2 dimanche 12 octobre, renseignements pris il s'agissait en fait d'une erreur de désignation imputable à la CDA qui s'en excuse auprès des deux clubs,

AS d'Attignat, courrier concernant l'arbitrage d'un jeune stagiaire dimanche 12 octobre sur le match FBBP/Attignat en U15 D4 dimanche 12 octobre, la CDA affirme avec force qu'il est normal que de jeunes arbitres de 13/14 ans débutent sur des matchs de U15 D4, normal aussi qu'ils fassent des erreurs sur leurs premières désignations, **nous attendons de la part des clubs de la compréhension, de la tolérance et du soutien pour aider ces jeunes courageux à progresser plutôt que de les enfoncer sur chaque décision**, personne n'aura rien à gagner s'ils finissent par abandonner leur fonction par manque d'encouragement,

AS d'Attignat, **félicitations et remerciements** envers les 3 arbitres ayant officié sur les différentes rencontres du club le samedi 11 octobre, et pour leur attitude sur et en dehors du terrain,

ASP Oyonnax, courrier concernant un carton rouge reçu par un joueur du club sur le match ASPO/Bellignat en sénior D5 le dimanche 12 octobre, la **CDA rappelle qu'elle n'a pas de pouvoir disciplinaire** et transmet la requête à la commission compétente, elle précise cependant que selon la Loi 5 **l'arbitre a tous pouvoirs pour prendre des décisions au mieux de ses capacités sur un terrain et**

que selon la Loi 12 **tout anéantissement d'une occasion manifeste de but en dehors de la surface de réparation doit faire l'objet d'une exclusion**, quel que soit le contexte et le score du match, FC Montluel, courrier concernant des paroles qu'aurait prononcé un arbitre sur le match Montluel/Portes de l'Ain en sénior D5 dimanche 12 octobre, la **CDA demande une nouvelle fois aux arbitres de se garder de toute remarque ou jugement personnel** vis-à-vis d'un joueur ou d'un club, le devoir numéro 1 d'un arbitre étant de savoir faire preuve de retenue et de neutralité, quelle que soit la situation. En cas de problème constaté, l'arbitre doit rédiger un rapport et l'adresser à la CDA et non régler ses comptes, FC Montluel, demande de récusation d'un arbitre, la CDA rappelle aux clubs que, sauf cas grave et exceptionnel, **il n'est pas possible de récuser un arbitre après le début des championnats**, Ent St Martin Maillat MCV, courrier annonçant l'absence d'un arbitre sur le match St Martin Maillat/Plaine Revermont Foot du dimanche 12 octobre, cf réponse de la CDA en préambule du présent PV,

Divers :

La CDA informe les arbitres concernés que **les tests de rattrapage** pour ceux qui les ont ratés lors de la journée de rentrée des arbitres, ou ceux qui ont été absents, auront lieu **le samedi 13 décembre** (informations à suivre). Merci d'en prendre bonne note il n'y aura aucun autre rattrapage durant la saison.

Le championnat de France FUTSAL des pompiers aura lieu dans l'Ain en février 2026, à cette occasion la CDA fournira des arbitres pour officier : afin de compléter le nombre d'arbitres formés à la pratique du FUTSAL, la **CDA va organiser une formation pour les arbitres** intéressés, merci à ces derniers de se faire connaître auprès de la CDA

La FFF organise en ce moment la **4^e édition de la Coupe de France des arbitres**, nous incitons fortement nos arbitres à participer à cette action ludique qui permet de réviser les Lois du Jeu en s'amusant, en se rendant sur leur PDO

Rappel : La soirée en l'honneur des nouveaux arbitres formés lors de la saison 2024-2025, aura lieu **le 5 décembre lors du match FBBP/Sochaux**, (et non le 7 novembre qui sera la soirée des récompenses du district). Les arbitres concernés ont reçu un message d'invitation, détail de la soirée à venir.

Prochaine réunion : mardi 21 octobre à 18H30

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Baptiste PIQUET

RATTRAPAGE ARBITRES

Pour les arbitres excusés, absents ou en échec lors de la rentrée des arbitres de début de saison, le rattrapage sera effectué le samedi 13 Décembre 2025 à VIRIAT à 8h00.
Une convocation a été envoyée à chaque arbitre concerné.

FORMATION INITIALE ARBITRE

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

~~La première formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :~~

- ~~• Dimanche 16 Octobre 2025 sur la journée~~
- ~~• Samedi 11 Novembre 2025 sur la journée~~
- ~~• Dimanche 02 Novembre 2025 sur la journée (examen théorique)~~

~~Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.~~

<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>
ou [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](https://fff.fr)

Une seconde formation initiale en arbitrage sera organisée au District de l'Ain de Football aux dates suivantes :

- Samedi 03 Janvier 2026 de 8h30 à 17h30
- Dimanche 04 Janvier 2026 de 8h30 à 17h30
- Samedi 10 Janvier 2026 de 8h30 à 17h30

RAPPEL PARAMETRES COMPTE PORTAIL OFFICIEL

Certains arbitres ont fait une demande depuis le compte FFF pour se rendre anonyme sur les sites Internet.

Depuis quelques semaines cette anonymisation est prise en compte sur les sites L&D, donc ceux-ci apparaissent comme anonyme sur leurs désignations. Par conséquent, les clubs ne peuvent pas connaître l'identité de l'officiel sur le match et ne parviennent pas à les prévenir de tous changements sur le match -lieu, horaires, annulation, ...)

Merci de vérifier et de modifier ce paramètre en ayant la possibilité de retirer cette anonymisation depuis le compte FFF dans la rubrique "Mes Licences et Rôles".

ETAT DES LIEUX RENOUVELLEMENT ARBITRES 2025/2026

Vous trouverez à des fins d'un meilleur suivi pour les clubs et les arbitres, un tableau à la date du **09 Octobre 2025** faisant apparaître les dossiers médicaux d'arbitres (DMA) reçus et traités par le District, mais aussi les demandes de licences faites par les clubs.

LEGENDE DMA :

DMA VALIDE	EN ATTENTE CMD	DOSSIER INCOMPLET	AUCUN DMA RECU
------------	----------------	-------------------	----------------

Nom	Prénom	Certificat médical (district)	Licence effectuée (club)
ALTAN	IZZET	02/07/2025	01/07/2025
AOUZIOU	ABDERRAHMAN	08/09/2025	01/07/2025
BAUDRY	TOM	05/09/2025	01/07/2025

BEN ALI	MOHAMED	03/09/2025	13/07/2025
BEN FEKIH HASSEN	IHEB	11/06/2025	01/07/2025
BEN HADJ	SAYANE	25/08/2025	21/07/2025
BENAFITOU	FOUZY	29/08/2025	08/07/2025
BENDELLAH	YAHYA		15/09/2025
BERARDAN	OLIVIER		
BERRISS	NOUR EDDINE	12/05/2025	01/07/2025
BERTUIT	MAËL	24/08/2025	02/08/2025
BESSET	GREGORY	17/06/2025	01/07/2025
BLANC	DENIS	02/07/2025	01/07/2025
BOLAT	MURAT	15/07/2025	19/07/2025
BOLLIET	ALEXIS	18/08/2025	25/07/2025
BOLUEN	ALEXIS	08/09/2025	01/08/2025
BONNET THEVENON	JULES	21/07/2025	06/07/2025
BONNOT	KEVIN	29/08/2025	01/07/2025
BOUALIA	WASSIM	28/08/2025	10/07/2025
BOUILLEUX	GREGORY	01/10/2025	21/08/2025
BOUILLON	RAPHAEL	18/08/2025	01/07/2025
BOULIVAN	NOAM		31/07/2025
BOURDAIS	LEO	18/08/2025	03/07/2025
BOURGEAY	MATTEO	02/09/2025	29/08/2025
BOUSSEBHA	SALAH		
BOUSSELIN	LINO	21/07/2025	01/07/2025
BROYER	LOUIS	18/08/2025	09/07/2025
BUELLET	FIONA	02/09/2025	01/07/2025
CALARD	LUCAS		
CASTANHEIROS	CAMERON		
CELLIER DEVAUX	ALEXANDRE	20/07/2025	01/07/2025
CELLIER DEVAUX (Ligue FEM)	CHARLOTTE		02/07/2025
CEVASCO	LUKAS	26/09/2025	20/08/2025
CHABAUD (R3)	LOIC		
CHENE	ANTHONY		
CHERCHARI	PATRICK	28/08/2025	07/07/2025
CIFTCI	YASIN	10/07/2025	21/07/2025
CINQUINO	LENI	26/08/2025	26/08/2025
CISSOKHO	SAMBA	17/07/2025	03/07/2025
COCHET	LUDOVIC	03/07/2025	01/07/2025
COEURDASSIER	EVAN	26/07/2025	04/08/2025
COGNARD	ROMAIN	16/07/2025	17/07/2025
COURY	HELENA	01/07/2025	01/07/2025
CULIERAS	ROBIN		26/07/2025
DAHBI	HOSSAM		
DAOUARA	GHAZI	27/04/2025	06/07/2025
DEGIRMENCI	ABDULLAH	17/09/2025	22/07/2025
DELQUIGNIES	JASON		
DELRIEU	GILLES		
DENIS	FREDERIC	10/07/2025	10/07/2025
DE SA	JUAN	07/07/2025	07/08/2025
DESMONTS	ARNAUD		
DIABY	SALIMOU		
DISCH LEBRESNE	EMMA		
DUPAIN	TIMOLEON	16/10/2025	20/08/2025

DUQUENYOY	REMI	09/07/2025	01/07/2025
DURAN	EREN		
EL BARHMI	WALIDE		
EL YAGOUBI	AMINE		
EVIEUX	MICKAEL	02/07/2025	15/07/2025
FELIX	MICKAEL	08/07/2025	27/08/2025
FERNANDEZ	ALEXANDRE	15/05/2025	29/07/2025
FERREIRA DA MOTA	JIMMY	26/08/2025	01/07/2025
FLEURY	FREDERIC	13/06/2025	11/07/2025
FORGERON	KEVIN	21/07/2025	18/07/2025
FRANCOIS	FLORIAN		
FREND0	THOMAS	21/07/2025	01/07/2025
GAILLARD	DAVID	16/06/2025	09/07/2025
GAILLARDON	LAURA	18/08/2025	02/09/2025
GALLIOT	LOIC	01/07/2025	01/07/2025
GARCIA	CHRISTOPHER	09/09/2025	10/07/2025
GARNIER	ALEXIA	31/08/2025	31/08/2025
GAUTHERET	EVANN	18/08/2025	01/07/2025
GHELLAB	TARIK	24/06/2025	01/07/2025
GIGLIANO	ELISA	19/05/2025	01/07/2025
GIMENEZ	GABRIEL	11/07/2025	09/07/2025
GMILI	NACIM		
GOUTTEFANGEAS	ROMAIN		24/07/2025
GRAU	OCEANE	18/08/2025	01/07/2025
GREGORI MARTINEZ	DAVID	23/07/2025	07/07/2025
GUIDEZ CHAFFURIN	CORENTIN	08/09/2025	
GULER (AA R3)	NECATI		01/07/2025
GUYON	Thomas		02/09/2025
HAKAS	ZAKARYA		
HARISS	ADAM		03/07/2025
HERMANN	PIERRE	11/06/2025	07/07/2025
HOANG	THE CUONG	17/07/2025	31/07/2025
HYVERNAT	HUGO	09/07/2025	03/07/2025
HYVERNAT	LUC	11/07/2025	21/07/2025
IGUIDAR	SAID	09/07/2025	01/07/2025
JAOUAB	ADIL	02/07/2025	04/07/2025
JARJAVAL (R3)	ROMAIN		01/07/2025
JAYR	GABIN	19/07/2025	01/07/2025
JOSSIER	ADRIEN		
KADRIU	SEID	24/05/2025	21/07/2025
KECHICHE	ILAN		22/09/2025
KEITA	ALY	19/08/2025	01/07/2025
KEMMOUN	MARWAN	05/09/2025	01/07/2025
KHIYI	YOUNES		
KILINC	ERDOGAN	01/07/2025	01/07/2025
KOCHISAR NAZIK	SELIM	19/08/2025	01/07/2025
KONTE	IBRAHIMA		25/08/2025
KRACHE	YOUCEF	24/07/2025	24/07/2025
KRASNIQI	LULZIM	12/09/2025	25/07/2025
KREUTNER	MICHAEL	07/10/2025	30/09/2025
KRIMOU	ABDELTIF		06/08/2025
LABALME	FLORIAN	20/07/2025	15/07/2025

LACOSSE	DOMINIQUE	18/08/2025	01/07/2025
LANDAIS	YANN	26/06/2025	01/07/2025
LARGERON	ADRIEN		03/09/2025
LAURET	JONAS		
LE GUENNE	VICTOR		19/07/2025
LEBEAUX	ALEXANDRE	22/09/2025	08/07/2025
LOPES DA SILVA	NICOLAS		
LOZACHMEUR	YOHAN		01/07/2025
M'SAHEL	HICHAME		
MALARA	SIMEO	21/07/2025	01/07/2025
MANCEAUX ROUVRAY	GUILLAUME	18/08/2025	10/07/2025
MASCARENHAS VIEIRA	QUELVINO	24/08/2025	01/07/2025
MASIA	PATRICE	29/08/2025	24/08/2025
MAZUIR	JONATHAN	14/04/2025	01/07/2025
MAZUIR	JULIEN	19/06/2025	01/07/2025
MAZUIR	NOA	19/06/2025	01/07/2025
MENIGOZ	FABIEN	03/06/2025	08/07/2025
MILLET	STEVEN	08/07/2025	01/07/2025
MOLLICONE	LORIANO	21/08/2025	15/07/2025
MONTI	ANTONIN	01/07/2025	03/07/2025
MOOG	NICOLAS	24/06/2025	01/07/2025
MOUREAUX	UGO	07/07/2025	01/07/2025
MOUSSATEN	ABDESLAM	19/08/2025	04/08/2025
MTAALLAH	SALIM	22/07/2025	09/07/2025
MUFFAT JEANDET	FLORIAN	12/06/2025	01/07/2025
MURAT	VINCENT	06/06/2025	01/07/2025
N'GUYEN BUTTIN	TRA	05/07/2025	01/07/2025
NASSERDINE	ABDOU MBAE	23/07/2025	27/08/2025
NOEL	FRANCK	10/07/2025	01/07/2025
NONINCKX	RUDY	18/08/2025	01/07/2025
NOURI	FRANCOIS HAMID	19/05/2025	01/07/2025
ODEN DEVAUX	LOUIS	11/07/2025	01/07/2025
OUACHANI	DAOUD		
OUAMALICH	RAHHOU	10/07/2025	01/07/2025
OUBELLAoui	SMAAIL	30/06/2025	01/07/2025
PAILLASSON	MAXENCE	03/07/2025	12/07/2025
PAILLET	STEPHANE	15/07/2025	19/08/2025
PARRENIN	EDOUARD	15/07/2025	25/07/2025
PELLISSIE	JULIEN	07/07/2025	05/07/2025
PERCHET	AYSSAM		05/10/2025
PEYRAT	RODOLPHE	18/08/2025	29/08/2025
PIN	KYLLIAN	30/04/2025	
PINEL	ALEXANDRE	26/09/2025	09/09/2025
PIPIER	VALENTIN	29/07/2025	05/07/2025
PIQUET	BAPTISTE	18/07/2025	01/07/2025
PIQUET	MATHIS	27/08/2025	31/07/2025
PITOU	WILLY	10/07/2025	11/07/2025
PLASSON	BERTRAND	21/07/2025	18/08/2025
POCHON	SAMUEL	09/07/2025	01/07/2025
POMERET	CEDRIC		
POULENARD	MATTHIEU	15/07/2025	15/07/2025
RHODET	FLORIAN	18/08/2025	01/07/2025

RICHIR	MAXENCE	08/07/2025	12/07/2025
RION	VALENTIN	16/07/2025	03/07/2025
ROBERT	ORIANE	28/08/2025	03/07/2025
ROUASSI	YANIS	09/07/2025	01/09/2025
ROY (LIGUE JEUNE)	MATTEO		05/07/2025
SAADALLAH	ELYES	24/04/2025	04/08/2025
SABIN	CHRISTOPHE	05/05/2025	18/07/2025
SAHIN	SELMAN	22/07/2025	01/07/2025
SAPEY	FREDERIC		
SOUAK	REDA		
Soudachanh-Meilheurat	CELINE		
STERNON	SEBASTIEN	31/07/2025	09/07/2025
TABOUHOUT	AYOUB	18/08/2025	01/07/2025
TAHIR (LIGUE JEUNE)	FARES		01/07/2025
TARTARIN	JEAN NOEL	10/07/2025	16/07/2025
TASCI	HALIL	04/09/2025	04/09/2025
TATLI	RAMAZAN	18/08/2025	03/07/2025
TEKBICAK	TARIK	18/08/2025	01/07/2025
TEKIN	ATALAY NEBIH		
THIER	HONORE	08/09/2025	08/07/2025
TOK	MUSA	01/07/2025	10/07/2025
TOUSSAINT	FLORENT		01/07/2025
TOUZANI	HAMID	02/07/2025	09/07/2025
TROMPILLE	CORENTIN	09/07/2025	02/07/2025
UGUZ	SAMI		04/08/2025
UNAU	ALEXANDRE	26/06/2025	01/07/2025
VAISSE	THIERRY	22/07/2025	01/07/2025
VARAGNAT	CHLOE		07/09/2025
VIEIRA	LUDOVIC	07/07/2025	19/07/2025
VIOLETTE	ROBIN	21/07/2025	01/07/2025
VIVIEN MAGNIEN	SACHA	04/09/2025	01/09/2025
VUILLOT	MATHIS	11/07/2025	01/07/2025
YETIM	EMRE	29/08/2025	22/07/2025
ZHOURI	MOHAMED AYOUB	19/08/2025	01/07/2025
ZICCHI	MATHIEU	30/09/2025	27/08/2025

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2025/2026

Comme communiqué, pour les arbitres formés lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, et l'ensemble des arbitres qui renouvelleront leur licence d'arbitres pour la saison 2025/2026.

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

ATTENTION LA SITUATION DE CHAQUE ARBITRE EST A PRENDRE AU 01/07/2025

(Exemple : Si 35 ans au 16/06/2025 = L'arbitre rentre dans la catégorie des 35 ans et + au 01/07/2025)

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2025)**

- Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)

- Ne dispose pas de licence joueur (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 ou dernière visite médicale date de plus de 2 ans = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2025)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2025 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est à renvoyer au district de l'Ain **avec date de visite médical après le 01/04/2025** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 25 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2025**.

L'ensemble des documents relatifs au renouvellement de licence, sont disponibles sur le lien suivant : **[Documents – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football](#)**

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 14/10/2025

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

Courriers :

- D'Essor Bresse Saône, demande d'information sur la numérotation des maillots.
- De l'Olympique Rives de l'Ain, port d'un dispositif médical.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 29

Match n° 54719705 : FC Bressans-Curtafond 1 / St Denis Ambutrix Château 1 – Séniors Féminines à 11 poule A – du 11/10/2025.

Courrier du club de FC Bressans-Curtafond annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- FC Bressans-Curtafond 1 : 0 but / -1 point
- St Denis Ambutrix Château 1 : 3 buts / 3 points

Le club de FC Bressans-Curtafond est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 14 Octobre 2025

Courriers clubs :

Portes de l'Ain Sc : demande inversion rencontre D5 poule C du 19 octobre.

Thoissey Esvs : accord pour rencontre D5 poule C le **samedi 18 octobre 18h00. (J12 inversée).**

Bresse Nord Fc : suite à demande du club Bâgé As rencontre D4 poule D du 26 octobre à **19h00.**

Thoissey Esvs : demande changement horaire rencontre D4 poule C du 19 octobre (C. F. Fem.)

Grièges Pt Veyle As : accord pour rencontre D4 poule C le 19 octobre à **12h30 stade R. VAILLANT à ST ----- DIDIER sur CHALARONNE.**

Attignat As : rencontre D4 poule D du 26 octobre à **12h30 sur terrain synthétique.**

Suite à qualification pour le 5^{ème} tour de la coupe de France le 12 octobre les rencontres de D1

Attignat As 1 – Guéreins Genouilleux As 1 et Feillens Us 2 – Bressans Fc 1
sont reportées au **2 novembre.**

Suite à qualification pour le 6^{ème} tour de la coupe de France le 26 octobre les rencontres D1

Guéreins Genouilleux As 1 – Montréal La Cluse As 2 et Valserhône Foot 1 – Bressans Fc 1
sont reportées au **14 décembre.**

Éric CANARD, Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 14 Octobre 2025

Coupe Emile FAIVRE :

Ol. Rives de l'Ain : rencontre coupe au stade des Terres de l'Ain à PONCIN.

Plaine Tonique Fc 3 – Foissiat Etrez Es 1 le **vendredi 31 octobre à 20h45** (accord entre clubs).

Coupe René TREMBLAY :

Attignat As : rencontre coupe le 2 novembre à **12h00** (rencontre D1 à 15h00).

Engagements coupe René MORANDAS (vétérans) au 15 octobre (tour de cadrage 21 novembre) :

Bâgé As 5	Ol. St Denis Les Bourg 5
Bourg Sud 5	Ol. Sud Revermont01 5
Bressans Fc 5	Plaine Revermont Foot 5
Bresse Foot01 5	Plaine Tonique Fc 5
Culoz Grd Colombier Us 5	Plaine Tonique Fc 6
Foot Trois Rivières 5	Replonges Us 5
Le Mas Rillier Fc 5	St Denis Ambutrix Fc (retrait)
Manziat Fc 5	Veyre Saône Fc 5
Marboz Esb 6	Veyre Vx Jonc Fc 5
Mille Etangs Sc 5	Viriat Cs 5

Dombes Bresse Fc 5
Côt. Meximieux Villieu 5
Centre Dombes 5 et Centre Dombes 6
Bord de Veyre Fc 5

Engagements coupe Peggy PROVOST (féminines) au 15 octobre :

Hautecourt Romanèche As 1 (retrait)
Bresse Foot01 1
Viriat Cs 1
Essor Bresse Saône 1
Bressans Fc 1
St Denis Abutrix Château Fc 1
Attignat As 1

Éric CANARD, Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 14 Octobre 2025

Courriers U20 :

Jassans Frans Foot : rencontre poule C du 19 octobre à **13h00** (rencontre D4 à 15h00).

Serrières Villebois Fc : demande de modification horaire rencontre 18 octobre poule B.

Lagnieu Cs : accord pour rencontre du 18 octobre poule B à **17h30**.

Dombes Bresse Fc : demande de modification horaire rencontre poule C du 18 octobre.

Mille Etangs Sc : accord pour rencontre poule C du 18 octobre à 15h30.

Suite au 4^{ème} tour de la coupe Gambardella, le week-end du 18/19 octobre, les rencontres suivantes sont reportées **au 25 octobre**.

U17 poule A : **Belley Cs 1 – Vaux St Denis Ent. Bugey 1** à **14h00**

U17 poule B : **Essor Bresse Saône 1 – Oyonnax Pvc 1**

U20 poule B : **Belley Cs 1 – Côt. Meximieux Villieu 1** à **16h00** (rencontre D1 à 19h00)

Rencontres U20 reprogrammées le mardi 11 novembre :

Poule A : **Attignat As 1 – Valserhône Foot 1** à 14h30.

Poule B : **Ambronay St J. Vx 1 – Serrières Villebois Fc 1** à 15h00.

Poule C : **Centre Dombes Foot 1 – Jassans Frans Foot 1** à 15h00.

Éric CANARD, Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 14 Octobre 2025

Courriers U15F :

Ain Sud : demande de modification horaire rencontre du 18 octobre

Belley Cs : pas possible de jouer le 18 octobre à 15h30, accord pour 11h30.

Courriers S.F. à 8 :

Artemare Valromey Fc : rencontres à domicile le dimanche 10h00.

Courriers S.F. à 11 :

Attignat As : demande pour modification rencontre du dimanche 26 octobre.

Mille Etangs Sc : pas possible d'avancer rencontre au 25 octobre.

Essor Bresse Saône : demande inversion rencontre du 18 octobre, problème de terrain.

Bresse Foot01 : accord pour inversion rencontre du 18 octobre à **PONT de VAUX (J14 inversée)**.

Suite à Coupe Laurafoot Féminine la rencontre du 19 octobre

Ent. Foot3R/Pfsb 1 – Mille Etangs Sc 1

Est reportée au samedi 13 décembre 2025.

Vincent JACUZZI, Jacques CONTET.

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Rappel :

La Commission Foot Réduit se réunit le lundi et le mardi.

Pour toutes demandes (changement d'horaire de lieu etc...) vous devez anticiper et envoyer un mail avant le mardi précédent les prochaines rencontres à district@fff.fr

Les mails qui arrivent après le mardi soir seront traités la semaine suivante.

U13

Rappel :

Pour les U13, lors des rencontres vous devez obligatoirement utiliser la FMI. En dernier recours, s'il y a problème vous faites une feuille papier et vous devez nous la faire parvenir pour le lundi.

Remplissez correctement la feuille (numéros de licence et la lettre de la poule).

Rencontre reprogrammée :

Le samedi 25 octobre 2025 :

Poule O : FC Bresse Nord 1/ Bresse Foot 01 2 à 13h30 à St Julien/Reyssouze

Le mercredi 5 novembre 2025 :

Poule G : ST Denis Ambutrix 1/ST Maurice de Gourdans 2 à 18h15 à ST Denis en Bugey

Feuilles de match manquantes :

Journée du 4 octobre 2025 :

Poule A : Centre Dombes Foot 1 9€

Poule H : Centre Dombes Foot 2 9€

FESTIVAL U13 Pitch 1^{er} tour :

Samedi 18 octobre 2025 :

Début des rencontres à 13 h 30.

Le règlement sera envoyé aux clubs recevant et vous le trouverez dans :

Pratiques >> foot réduit >> U13

Deux qualifiés sur chaque Plateau. En cas d'absence d'une ou deux équipes, on conserve deux qualifiés sur le plateau.

Envoyer la feuille de plateau dès le samedi soir par mail à district@ain.fff.fr.

Tout joueur présent sur le plateau doit être licencié.

Si mauvais temps, terrain de repli chez le club qui possède un terrain un synthétique (en rouge)

Plateau 1 : à Laiz

Veyle Saône, ACCFT Bourg, Essor Bresse Saône, Thoissey

Plateau 2 : à St André /Vieux jonc

Veyle Vieux Jonc, Bressans FC Côtière Luénaz, Montluel

Plateau 3 : à St Paul de Varax

Centre Dombes, Veyziat, Plaine Tonique, St Cyr

Plateau 4 : à Serrières de Briord

Serrières Villebois, Côtière MV, OL Rives de l'Ain, Valserhône

Plateau 5 : à Montrevel (La Huppe)

Châtillon la Palud, Bresse Tonic Foot, Portes de l'Ain, St Martin MCV

Plateau 6 : à Bressolles

Bressolles, Dortan, Jassans, Frans, Bresse Foot

Plateau 7 : à Châtillon / Chalaronne	Dombes Bresse , Bourg Sud, St Maurice de Gourdans, Le Mas Rillier
Plateau 8 : à Cézyériat	OL Sud Revermont, Plastics Vallée , St Denis Ambutrix, Trois Rivières
Plateau 9 : à Montréal 13h00 :	Montréal , OL Buyatin, CO Plateau, Attignat
Plateau 10 : à Loyettes	Plaine de l'Ain, Tenay, St Etienne / Chalaronne, Marboz
Plateau 11 : à Hautecourt	Hautecourt, Replonges , Izernore Nurieux, Bresse Nord
Plateau 12 : à Péronnas (Municipal)	Bourg en Bresse Péronnas 01 , Ambérieu FC, Guéreins, Arbent
Plateau 13 : à Viriat	Viriat , Bord de Veyle, Colomieu, Vaux en Bugey
Plateau 14 : à Lagnieu	Lagnieu , Artemare Valromey, Misérieux Trévoux
Plateau 15 : à Treffort	Plaine Revermont Foot, Ain Sud , Nantua, Priay
Plateau 16 : à St Martin du Mont	St Martin du Mont , Mille Etangs, Belley CS, St Denis les Bourg

U11

Rappel :

Après la fin des plateaux, vous devez obligatoirement scanner la feuille du plateau et rentrer les scores. Remplissez correctement la feuille (numéros de licence, scores, lettre de la poule). Dans pratiques >> foot réduit >> U11, vous trouverez la démarche à suivre. Le mieux, c'est d'enregistrer les feuilles sur un ordinateur et de suivre la démarche du FAL. Evitons les portables.

Info 2^{ème} phase :

Le calendrier de la 2^{ème} phase sera prochainement publié.

Journée du 13 septembre 2025 :

- Poule J :** US Culoz GC 1
FC Artemare Valromey 1
JS Bettant 1
- Poule O :** Ent Revermontoise 1 fém.
- Poule P :** FC Plaine Tonique 3

Journée du 20 septembre 2025 :

- Poule H :** Bourg Sud 3
- Poule J :** FC Artemare Valromey 1

Journée du 27 septembre 2025 :

- Poule D :** Valserhône Foot 2
- Poule G :** FC Bord de Veyle 1

Journée du 4 octobre 2025 :

- Poule E :** Côtière MV 1
- Poule H :** Plaine Revermont Foot 1
- Poule J :** Culoz Grand Colombier 1
- Poule N :** FC Priay 1
Plaine Tonique Foot 3
- Poule P :** FC Bresse Nord 1

Merci de nous les faire passer rapidement.

U9

Info 2^{ème} phase :

Le calendrier de la 2^{ème} phase sera prochainement publié.

Feuille de plateau manquantes :

Journée du 20 septembre 2025 :

Poule A : AS Dortan Lavancia

Poule G : St Cyr

Poule V : ST Laurent

Journée du 27 septembre 2025 :

Poule G : AS Bâgé

Poule L : Valserhône Foot

Poule L : FBBP 01

Poule ZA : Centre Dombes FC

Journée du 4 octobre 2025 :

Poule J : FBBP 01

Poule N : FC Artemare Valromey

Poule W : ESB Marboz

Merci de nous les faire passer rapidement.

U7

Rappel :

Après la fin des plateaux, vous devez **obligatoirement scanner la feuille du plateau.**

Remplissez correctement la feuille (Nom Prénoms des joueurs, lettre de la poule).

Dans pratiques >> foot réduit >> U7, vous trouverez la démarche à suivre. Le mieux c'est d'enregistrer les feuilles sur un ordinateur et de suivre la démarche du FAL. Evitons les portables.

Calendrier des plateaux U7 : Il nous manque les calendriers des secteurs suivantes :

Bugey : poule C

Dombes Côtière : poule D

Val de Saône : poule H et J

Merci de nous les faire parvenir rapidement pour que l'on puisse les mettre sur le FAL

Feuille de plateau manquantes :

Journée du 20 septembre 2025 :

Poule L secteur Bresse : FC Veyle VJ

Journée du 27 septembre 2025 :

Poule A secteur Bas Bugey : US Peyrieu

Poule O secteur Haut Bugey : Valserhône Foot

Journée du 4 octobre 2025 :

Poule G secteur Val de Saône : US Replonges

Poule P secteur Haut Bugey : AS Dortan Lavancia

Merci de nous les faire passer rapidement.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Néant

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Installation du stade des Terres de l'Ain de Poncin NNI 013030101 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade Cécile et René Martin 2 de Villars Les Dombes NNI 014430102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade du Colombier de Virieu Le Grand NNI 014520101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la

Ligue.

- Stade des Vennes 1 de Bourg en Bresse NNI 010530401 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du stade de Grolée/ Saint Benoit NNI 013380101 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade des Terres de l'Ain de Poncin NNI 013030101 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Réception de tests in-situ

- Rapport initial reçu de la part de la commune d'Attignat pour le terrain synthétique NNI 010240104 et transmis à la ligue.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101
- Parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103 – constat de la levée de non-conformité par la CDTIS et transmission de l'information à la ligue.

Programmation du mois d'octobre 2025

- Eclairage du stade Gaillard 1 de Saint Martin du Mont NNI 013740101
- Eclairage du stade des Petits Oiseaux de Thoissey NNI 014200101
- Gymnase Saint Martin de Miribel NNI 012499901

Pour la CDTIS : JF JANNET